



D.2018.10.03.6.24

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

6 - PROJETS TERRITORIALISES**6.24 - P+R Borderouge : Approbation de l'AVP de l'extension au sol du P+R de Borderouge**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par délibération D.2016.10.19.3.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a adopté le Schéma Directeur des parcs relais (Horizon 2020) qui prévoit d'augmenter la capacité du P+R de Borderouge en surface d'une capacité d'environ 300 places à l'horizon début 2019.

Par délibération D.2016.12.21.1.4, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme d'extension du P+R de Borderouge pour un montant de 1,465 M€ HT.

Les objectifs de l'extension sous maîtrise d'ouvrage de Tisséo Collectivités sont :

- Augmenter la capacité totale du P+R d'environ 300 places ;
- Accompagner le développement des mobilités partagées ;
- Maîtrise du foncier aux abords du parc relais par Tisséo Collectivités afin de garantir des évolutions futures du pôle d'échanges (extension de la gare bus et réorganisation de ses accès, réorganisation des accès au P+R, mutation et valorisation du parc relais actuel, développement des nouveaux services à la mobilité,...).

La présente délibération a pour objet de valider l'avant-projet du Maître d'œuvre. Sur une superficie d'acquisition foncière de 7 500 m², les études d'approfondissements du projet complétées par un retour d'expérience ont conduit à proposer une offre de stationnement segmentée : stationnement longue durée P+R, une « zone nouvelles mobilités » (arrêts de courte-durée et embarquement covoiturage) ainsi qu'une zone évolutive pouvant être incluse dans l'une ou l'autre partie. En conséquence les 300 places prévues au programme d'opération ont été ramenées à 250 places. Néanmoins, les emplacements de l'aire d'embarquement covoiturage, par leur taux de rotation très fort, se mettent au service d'un plus grand nombre d'usagers par rapport aux places de stationnement de longue durée du P+R « classique ».

Par ailleurs, le montant AVP travaux est arrêté à 1,123 M€ HT, rentre dans l'enveloppe du budget estimé dans le programme d'opération pour la partie travaux estimé à 1,2 M€ HT sur un périmètre d'acquisition d'environ 7 500 m².

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

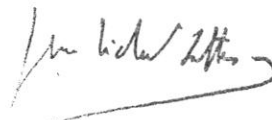
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avant-projet de l'opération renouvellement du système de gestion du P+R et notamment le nombre de places supplémentaires réalisées porté à 250 places.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2018 et suivants de Tisséo Collectivités

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Parc relais Borderouge Programme extension P+R Borderouge au sol

AVP



Septembre 2018

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181009-20181003-6-24D-
DE
Date de télétransmission : 09/10/2018
Date de réception préfecture : 09/10/2018

1. Plan d'aménagement AVP

Le plan d'aménagement du MOE à l'AVP propose :

- Sur la zone de stationnement longue durée « P+R Classique » : 228 places créées et 19 supprimées, soit une augmentation nette de 207 ;
- Une zone « nouvelles mobilités » permettant les arrêts de courte-durée et les l'embarquement de covoitureurs : 26 places ;
- Une zone évolutive pouvant être incluse dans l'une ou l'autre des deux zones précédentes : 40 places créées et 23 supprimées, soit une augmentation nette de 17 places

Au total la capacité supplémentaire proposée par l'opération est de 250 places nettes.



Figure 1 : Plan d'aménagement AVP

2. Enveloppe financière de l'AVP

Le montant des travaux estimés à l'AVP par le maître d'œuvre comprenant l'extension du P+R et la création du trottoir sur la rue d'Eaubonne est de 1,123 M€ HT sur la tranche ferme concernant au périmètre d'acquisition d'environ 7 500m².